

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 10.03.98.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 17.09.99 Bulletin 99/37.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été
établi à la date de publication de la demande.*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : GORRI SALAH — FR.

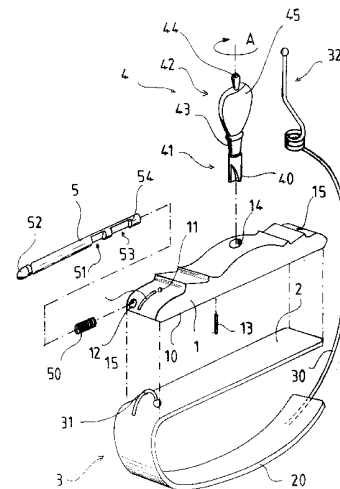
72 Inventeur(s) : GORRI SALAH.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET MAISONNIER.

54 CAPODASTRE.

57 Capodastre comportant un corps (1) qui présente une
face plate (10) recouverte d'une bande (2) faite matériau
souple et destinée à venir au contact des cordes d'un instru-
ment, ainsi qu'un moyen d'enserrement (3) du manche de
ce dernier, relié à un moyen d'enroulement et de blocage
dudit moyen d'enserrement (3), le moyen d'enroulement et
de blocage étant associé à un système à cliquet susceptible
d'être débrayé.



La présente invention a pour objet un capodastre d'un type nouveau.

5 Un capodastre permet, sur une guitare ou analogue, de diminuer la longueur vibrante des cordes afin de modifier la tonalité, en serrant celles-ci contre le manche entre deux frettes.

10 Un capodastre comprend un corps de forme présentant une face plate recouverte d'un matériau souple, généralement du cuir, et destinée à venir au contact des cordes, ainsi d'un moyen d'enserrement du manche de la guitare constitué d'un fil dont une extrémité est solidaire d'une extrémité dudit corps, tandis que l'autre extrémité du fil est solidaire d'un moyen d'enroulement et de blocage, constitué d'une cheville sur laquelle est enroulé ledit fil, et emmanchée dans ledit corps du côté opposé à celui comportant ledit matériau souple, ledit fil passant sur l'extrémité dudit corps opposée à celle à laquelle il lui est solidarisé, l'emmanchement de ladite cheville étant du type conique.

20 Un tel capodastre présente plusieurs inconvénients, notamment en ce que sa mise en place est peu aisée.

D'autre part, le serrage est difficile à régler, il est souvent soit excessif, soit insuffisant, ce qui dans ces deux cas nuit à la qualité de son de l'instrument.

25 La présente invention a pour but de remédier à ces divers inconvénients en proposant un capodastre d'une mise en place et d'un réglage aisés.

30 Le capodastre objet de la présente invention comporte un corps présentant une face plate recouverte d'un matériau souple et destinée à venir au contact des cordes d'un instrument, ainsi qu'un moyen d'enserrement du manche de ce dernier, relié à un moyen d'enroulement et de blocage dudit moyen d'enserrement, et il se caractérise essentiellement en ce que ledit moyen d'enroulement et de blocage est associé à un système à cliquet susceptible

35

d'être débrayé.

Selon un mode de réalisation préférentiel du capodastre selon l'invention, le corps présente un canal longitudinal dans lequel est introduite partiellement une tige qui y est mobile en translation axiale de manière limitée, et repoussée en sortie par un ressort, ladite tige comportant dans sa région médiane une encoche qui crée, du côté dudit ressort, une dent sur laquelle est susceptible de s'encliqueter latéralement l'extrémité crantée périphériquement d'une cheville introduite dans un trou pratiqué dans ledit corps, selon un axe perpendiculaire à celui de ladite tige, et sur laquelle est susceptible d'être enroulé le moyen d'enserrement.

La cheville peut tourner dans les deux sens, toutefois dans un sens la rotation ne peut être effectuée que simultanément à une pression axiale sur l'extrémité de la tige, en comprimant le ressort, de manière que la dent de cette dernière soit désengagée de l'extrémité crantée de ladite cheville.

Ainsi le moyen d'enserrement peut être enroulé sur la cheville par la rotation de la cheville. Le desserrement étant obtenu par la rotation inverse accompagnée d'une pression axiale sur la tige, lorsque ledit moyen d'enserrement est suffisamment lâche, il est possible de désolidariser ladite cheville du corps.

Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

Dans le dessin annexé, la figure unique représente une vue en perspective et en éclaté d'un capodastre selon l'invention.

Sur cette figure on peut voir qu'un capodastre selon l'invention comporte un corps 1 présentant une face plane 10 garnie d'une bande de cuir 2 destinée à venir au contact des cordes d'un instrument du type guitare, non

représenté.

La mise en place sur le manche de l'instrument est réalisée à l'aide d'un moyen d'enserrment 3, en l'occurrence un fil 30, préférentiellement en nylon, dont une extrémité 31 est solidarisée à une extrémité du corps 1 en étant introduite dans un trou 11 et bloquée de l'autre côté de celui-ci, tandis que son autre extrémité 32 est solidarisée à un moyen d'enroulement 4.

On notera que dans ce mode de réalisation, la partie du fil 30 destinée à envelopper le manche de l'instrument passe dans un prolongement 20 de la bande de cuir 2 afin d'accroître le maintien sur le manche.

Le corps 1 comporte, longitudinalement et décalé latéralement dans le sens transversal, un canal borgne 12 dans lequel sont introduit d'une part un ressort 50 prenant appui contre le fond, non visible, du canal 12, et d'autre part une tige 5 prenant appui sur le ressort 50.

La tige 5 comporte dans sa région médiane une lumière longitudinale 51 dans laquelle, lorsque la tige 5 est introduite dans le canal 12, passe, avec jeu dans le sens longitudinal de la tige 5, un tenon 13 introduit dans un trou, non visible, pratiqué dans la face 10, et solidarisé au corps 1, permettant d'éviter le pivotement de la tige 5 et d'autoriser un déplacement limité cette dernière dans le canal 12.

De plus, la tige 5 est d'une longueur telle que son extrémité 52, opposée à celle en butée contre le ressort 50, émerge du corps 1.

Le corps 1 comporte également un trou borgne 14 pratiqué dans la région médiane du corps 1 du côté opposé à la face 10 et débouchant sensiblement latéralement dans le canal 12, tandis que la tige 5 comporte une encoche 53 dont l'emplacement est choisi pour qu'elle soit en regard du trou 14 lorsque la tige 5 est introduite dans le canal 12.

L'encoche 53 crée, du côté de l'extrémité de la tige 5 qui vient au contact du ressort 50, une dent 54

destinée à s'encliqueter dans l'un des crans 40 que comporte sur son pourtour l'extrémité 41 d'une clé 42 introduite dans le trou 14.

5 La clé 42 comporte une partie médiane 43 destinée à l'enroulement du fil 30, tandis qu'un canal axial 44 est pratiqué dans la partie extrême 45 de la clé, où est introduite et bloquée l'extrémité 32 du fil 30.

10 On notera que le canal axial 44 peut être remplacé par un trou pratiqué diamétralement dans la partie médiane 43.

15 Le ressort 50 repousse la dent 54 dans un cran 40 en sorte que la clé 42 ne peut tourner que le sens de la flèche A, en comprimant le ressort 50. La rotation dans le sens inverse n'est possible que lorsqu'une pression est exercée sur l'extrémité 52 de la tige 5, l'extrémité 41 de la clé 42 se trouvant alors dans l'encoche 53.

20 La mise en place du capodastre selon l'invention sur le manche d'un instrument du type guitare, non représenté, s'effectue de la manière suivante, le corps 1 est placé, par sa face 10 recouverte de la bande cuir 2, contre les cordes, puis le fil 30 est passé autour du manche et l'extrémité 41 de la clé 42 est introduite dans le trou 14, enfin la rotation de la clé 42 dans le sens de la flèche A permet d'enrouler le fil 30 sur la partie 43.

25 L'enlèvement du capodastre est réalisé aisément, en exerçant dans un premier temps une pression sur l'extrémité 52 de la tige 5 pour libérer en rotation la clé 42 qui peut ensuite être enlevée.

30 On notera que le corps 1 comporte à chacune de ses extrémités une fente 15 pratiquée dans le sens longitudinal, permettant de guider le fil 30.

35 Il va de soi que la présente invention ne saurait être limitée à la description qui précède d'un de ses modes de réalisation, susceptible de subir un certain nombre de modifications sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1) Capodastre du type comportant un corps (1) présentant une face plate (10) recouverte d'une bande (2) faite matériau souple et destinée à venir au contact des cordes d'un instrument, ainsi qu'un moyen d'enserrement (3) du manche de ce dernier, relié à un moyen d'enroulement (4) et de blocage dudit moyen d'enserrement (3), caractérisé en ce que ledit moyen d'enroulement et de blocage est associé à un système à cliquet susceptible d'être débrayé.

2) Capodastre selon la revendication 1 caractérisé en ce que le corps (1) présente un canal borgne longitudinal (12) dans lequel est introduite partiellement une tige (5) qui y est mobile en translation axiale de manière limitée, et repoussée par un ressort (50) intercalé entre elle et le fond dudit canal (13), ladite tige (5) comportant dans sa région médiane une encoche (54) qui crée, du côté dudit ressort (50), une dent (55) sur laquelle est susceptible de s'encliqueter latéralement l'extrémité (41) crantée périphériquement d'une cheville (42) introduite dans un trou (14) pratiqué dans ledit corps (1), selon un axe perpendiculaire à celui de ladite tige (5), et sur laquelle est susceptible d'être enroulé le moyen d'enserrement (30).

3) Capodastre selon la revendication 2 caractérisé en ce que le moyen d'enserrement consiste en un fil (30).

4) Capodastre selon la revendication 3 caractérisé en ce que la bande (2) de matériau souple se prolonge, et en ce que le fil (30) passe dans le prolongement (20) de ladite bande (2).

5) Capodastre selon l'une quelconque des revendications de 2 à 4 caractérisé en ce que la tige (5) comporte une lumière longitudinale (51), dans laquelle passe, avec un certain jeu dans le sens longitudinal, un tenon (13) solidaire du corps (1).

Pl. unique

